



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

rôles

Question écrite n° 11160

Texte de la question

Retenant les termes de la question posée par son prédécesseur au début de la présente législature et demeurée sans réponse, Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat au budget sur le fait qu'il peut être utile à un électeur ou à un contribuable local de vérifier l'état global et l'état individuel des impôts locaux perçus dans la commune. Elle souhaiterait notamment savoir si un contribuable peut demander à connaître le montant exact des impôts fonciers acquittés par un autre contribuable de la commune, ainsi que l'assiette de l'impôt correspondant et le détail des abattements. Si oui, elle souhaiterait connaître la procédure à suivre.

Texte de la réponse

L'article L. 104 du livre des procédures fiscales, qui fixe les règles applicables en matière de délivrance de documents aux contribuables, précise que « les comptables du Trésor chargés du recouvrement des impôts directs délivrent aux personnes qui en font la demande un extrait de rôle ou un certificat de non-inscription au rôle. Pour les impôts locaux et taxes annexes, ces documents peuvent être délivrés même s'ils concernent un autre contribuable, mais à condition que le demandeur figure personnellement au rôle ». Un extrait de rôle pourra donc être délivré au contribuable pour une autre personne qu'il aura désignée. Par ailleurs, les extraits de rôle comportent les seules indications qui doivent, en vertu de l'article L. 253 du livre des procédures fiscales, figurer sur les avis d'imposition adressés au contribuable, c'est-à-dire le total par nature d'impôt des sommes à acquitter, les conditions d'exigibilité, la date de mise en recouvrement et la date limite de paiement. Enfin, les communes disposent d'une copie des rôles généraux d'impôts directs locaux, mais ces documents sont couverts par le secret professionnel et ne peuvent être communiqués au public sous forme nominative, en application des articles L. 135 B et R. * 135 B-2 du livre des procédures fiscales.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11160

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 mars 1998, page 1272

Réponse publiée le : 11 mai 1998, page 2655